



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n°73 juin-juillet 2021

Éditorial



Les beaux jours ont manqué à l'appel ces dernières semaines, pourtant, le fait est là, le temps des vacances est arrivé, avec son flux incessant d'usagers sur les routes. Par chance, aucun accident tragique n'a été à déplorer en ce mois de juin. Oserais-je dire qu'il n'y a eu que des victimes graves ? Leur nombre reste assez stable sur les 4 derniers mois, avec 12 blessés hospitalisés plus de 24 heures en moyenne. Pourtant, « derrière chaque victime de la route, il y a des victimes dans la vie », cette citation de la Sécurité routière est une réalité dramatique. L'être humain qui devient paralysé et son entourage peuvent voir leur vie bouleversée, au même titre qu'une famille endeuillée. Je tenais à le rappeler ; survivre à un accident n'est pas toujours sans traumatisme. 110 personnes ont été lourdement blessées en 2020. 60 déjà au premier semestre 2021. Je me réjouis que le concours lancé sur nos réseaux sociaux en juin ait attiré l'attention sur une pratique dangereuse en scooter et sur l'importance d'un bon équipement. Près de 300 personnes ont participé à cette opération. 300 personnes conscientes de l'importance de se protéger. Nous mènerons d'autres opérations de communication complémentaires à la répression. C'est ainsi que nous parviendrons je l'espère, à diminuer l'accidentalité.

Bonne route cet été, en toute sécurité !

Emilia Havez, Directrice de cabinet,
cheffe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne

L'INFO DU MOIS

Des éthylo-tests pour inciter à l'autocontrôle

En France, 40 000 décès par an sont attribués à l'alcool. Une alcoolémie positive est identifiée dans 32 % des accidents mortels de la route et comme cause principale dans 18 % des cas (1 052 décès imputés*). Lors des nuits de week-ends, l'alcool est présent dans 66 % de ces accidents mortels, soit près de deux sur trois.

Il s'agit de la deuxième des causes principales d'accident mortel de la route (un accident mortel sur cinq), après la vitesse excessive, et 91 % des conducteurs alcoolisés impliqués dans un accident mortel sont des hommes.

Avec le déconfinement et le retour à la convivialité estivale, le risque routier lié à la conduite après surconsommation s'accroît car, en France, la consommation excessive d'alcool n'est pas interdite par principe, seuls quelques cas sont encadrés par la loi ou les règlements.

L'ivresse manifeste est proscrite au travail, sur la voie publique, par certains règlements intérieurs. La vente est interdite dans les stades, gymnases, aux mineurs.

SUITE PAGE 2

L'INFO DU MOIS (suite)

Sur la route l'alcoolémie est tolérée jusqu'à un seuil (différenciant les permis probatoires des permis non probatoires), au-delà duquel elle est punissable par contravention ou délit au code de la route.

Seulement, les études d'accidents de la route le démontrent depuis toujours : l'absorption d'alcool est incompatible avec une conduite sûre, en raison de ses conséquences sur le comportement. Ses effets psychoactifs euphorisants affaiblissent la perception de la réalité et les jugements, ses effets sédatifs (endormissement) altèrent la capacité à percevoir, s'orienter, analyser, agir précisément et rapidement. En outre, la désinhibition accroît l'agressivité et les prises de risques inconsidérées.

Aussi, pour lutter contre la conduite sous l'empire de l'alcool, éviter une appréciation personnelle (souvent aléatoire et approximative) de son alcoolémie et afin de responsabiliser chaque conducteur sur sa consommation d'alcool en incitant à l'auto-dépistage, les pouvoirs publics ont imposé, depuis le 1er juillet 2021, la mise à la vente d'éthylotests chimique calibrés (jeunes conducteurs ou non) dans tous les débits de boissons. Ils doivent être installés à proximité des boissons alcoolisées (ou en indiquant clairement le lieu de vente) en nombre suffisant (10 ou 25 selon la taille du débit de boisson). Pour les ventes en ligne, une bannière doit être apposée sur le site (en permanence sur la page de paiement).

Le fait de contrevenir à cette obligation est puni d'une amende de 4^e classe (675 € et jusqu'à 1875 € en cas d'amende forfaitaire majorée).

*Source : bilan 2019 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)

SOUFFLEZ VOUS SAUREZ

DES ÉTHYLOTESTS SONT EN VENTE AU RAYON ALCOOL DE VOTRE MAGASIN.

L'ALCOOL EST EN CAUSE DANS 1 ACCIDENT MORTEL SUR 3*.
POUR SAVOIR SI VOUS POUVEZ CONDUIRE, CONTRÔLEZ VOTRE ALCOOLÉMIE À L'AIDE D'UN ÉTHYLOTEST.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

*Source : Sécurité routière

BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Jun 2019	Jun 2020	Jun 2021		Janv. à juin 2019	Janv. à juin 2020	Janv. à juin 2021	
 Accidents	26	19	19	0	144	78	122	+44
 Tués	1	1	0	-1	12	11	12	+1
 Blessés	34	29	30	+1	177	115	163	+48
 Dont blessés hospitalisés	14	11	12	+1	85	45	60	+15

Les modifications profondes des conditions de trafic au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire ont impacté les chiffres de l'accidentalité. Pour cette raison, une double comparaison est présentée, avec les données 2020 et celles de 2019, année précédant la crise sanitaire.

ACTUALITÉS

Sensibilisation aux conduites addictives au lycée agricole de Montmorillon

Le jeudi 10 juin, 63 élèves de seconde du lycée Jean-Marie Bouloux ont participé à des ateliers animés par les gendarmes et les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Les thèmes portaient sur les conduites addictives et les conséquences d'un accident mortel survenu sous l'empire de l'alcool et des stupéfiants. La projection du film « Tribunal pas banal », reconstitution d'un procès a suscité de nombreux échanges entre les jeunes et les IDSR.



Contrôle routier médiatisé

Vendredi 15 juillet, en prévision des chassés croisés de la mi-juillet, un contrôle routier médiatisé a été organisé sur deux points au sud de Poitiers, en zone police et en zone gendarmerie. La directrice de cabinet s'est jointe aux forces de l'ordre qui ont intercepté les automobilistes en excès de vitesse et procédé à des dépistages. 41 infractions ont été relevées, parmi lesquelles une vitesse à 141 km/h sur un secteur limité à 90 km/h.



Distribution d'éthylotests à Châtelleraut, à l'occasion de la Fête de la musique

Un protocole sanitaire ayant été mis en œuvre, la ville de Châtelleraut a pu organiser un concert gratuit en centre ville. Le groupe féminin Las Gabachas de la Cumbia était sur la scène du boulevard Blossac, le lundi 21 juin en soirée. Des centaines de personnes ont assisté à l'événement en plein air. À cette occasion, deux IDSR ont distribué plus de 400 éthylotests au public présent, ainsi que des sous-bocks personnalisés dans les bars, avec le message : « Quand on tient à quelqu'un on le retient », afin de sensibiliser à la conduite sous l'empire de l'alcool.

BILAN DES INFRACTIONS DE JUIN



80

Alcool



45

Stupéfiants



287

Vitesse



88

Priorités



93

Retraits de permis

ACTEUR DU MOIS

Hubert Darnat, chef de l'Unité d'Ordre Public à la Direction Départementale de la Sécurité Publique

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

J'ai pris mes fonctions à la tête de l'Unité d'Ordre Public le 1er février 2021. Parmi les diverses missions confiées à cette unité, la sécurité routière me semble être primordiale. Je suis convaincu que la lutte contre les comportements routiers dangereux menée par nos services est essentielle pour éviter des accidents de voie publique. C'est pourquoi, à notre initiative ou à la demande de la préfecture, nous mettons en place quotidiennement des contrôles ciblés sur les secteurs les plus accidentogènes. Les conduites addictives (alcool, drogues), ainsi que les comportements dangereux au volant (vitesse, téléphone...) sont des priorités.

Quel est le rôle de l'Unité d'Ordre Public (UOP) ?

L'unité d'Ordre Public comprend trois unités :

- la **Brigade d'Intervention** chargée du maintien de l'ordre, de la sécurisation des voyages officiels, des escortes et missions sensibles, de la police des audiences, des gardes de détenus au CHU, des reconduites à la frontière, et, dans le cadre de ses missions générales, de la lutte contre l'insécurité routière. Elle participe également à la lutte contre la délinquance générale.
- la **Brigade Motorisée** chargée spécifiquement des contrôles routiers et de la répression des infractions au code de la route, mais aussi, des escortes et des guidages routiers et de la prise en charge des déviations de circulation lors des manifestations de voie publique notamment. Ses effectifs sont mobilisés lors des opérations de contrôle médiatisées, principalement à l'approche des départs en vacances qui induisent une augmentation du trafic.
- la **Brigade Canine** chargée des missions de dissuasion, de police générale et de lutte contre la délinquance.

Ces trois unités, composant un ensemble de 32 fonctionnaires, peuvent être projetées sur l'intégralité de la zone Police nationale du département et pour la Brigade d'Intervention, sur l'ensemble de la zone Sud-Ouest.

Pourquoi avez-vous choisi cette unité ?

Il s'agit d'une unité polyvalente, très régulièrement sollicitée dans des domaines très divers. Il faut sans cesse s'adapter aux missions demandées. La sécurité routière est assurée par des fonctionnaires expérimentés et particulièrement motivés. J'ai choisi cette unité pour ces raisons et aussi pour découvrir un autre aspect de mon métier de policier. C'est une forme de remise en question.



AGENDA

26 et 27 AOÛT

Participation à la caravane du Tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine